

## 4 FICHES PRATIQUES

- 2 L'intérêt d'une gouvernance partagée
- 3 Comment s'organise une gouvernance de politique publique ou de projet de transition agroécologique et alimentaire ?
- 4 Gouvernance alimentaire territoriale : les leviers des collectivités

## QU'EST-CE QUE LA DÉMOCRATIE ET LA GOUVERNANCE ALIMENTAIRES ? QUID DE LA COOPÉRATION ?



### DÉMOCRATIE ALIMENTAIRE

Le concept de "démocratie alimentaire" représente la **revendication des citoyens à reprendre le pouvoir sur la façon d'accéder à l'alimentation**, dans la reconnexion entre celle-ci et l'agriculture. La démocratie alimentaire émerge comme un terreau particulièrement propice à la construction d'une nouvelle citoyenneté, dans laquelle les citoyens retrouvent les moyens d'orienter l'évolution de leur système alimentaire à travers leurs décisions et pas uniquement leurs actes d'achat (Ndiaye, Paturel, 2019).

Plus largement, le concept de démocratie alimentaire concerne la **capacité de chacun et chacune** (y compris les personnes précaires ou marginalisées et tous les acteurs de la chaîne alimentaire) **à choisir les systèmes alimentaires auxquels ils participent et d'agir pour les transformer**.



### LA GOUVERNANCE ALIMENTAIRE

La gouvernance alimentaire est un **processus évolutif de coordination, ancré sur un territoire et centré sur l'enjeu alimentaire entendu de façon multidimensionnelle entre une diversité d'acteurs** (publics et privés, de niveaux d'intervention différents) aux ressources asymétriques (Dau, 2014).

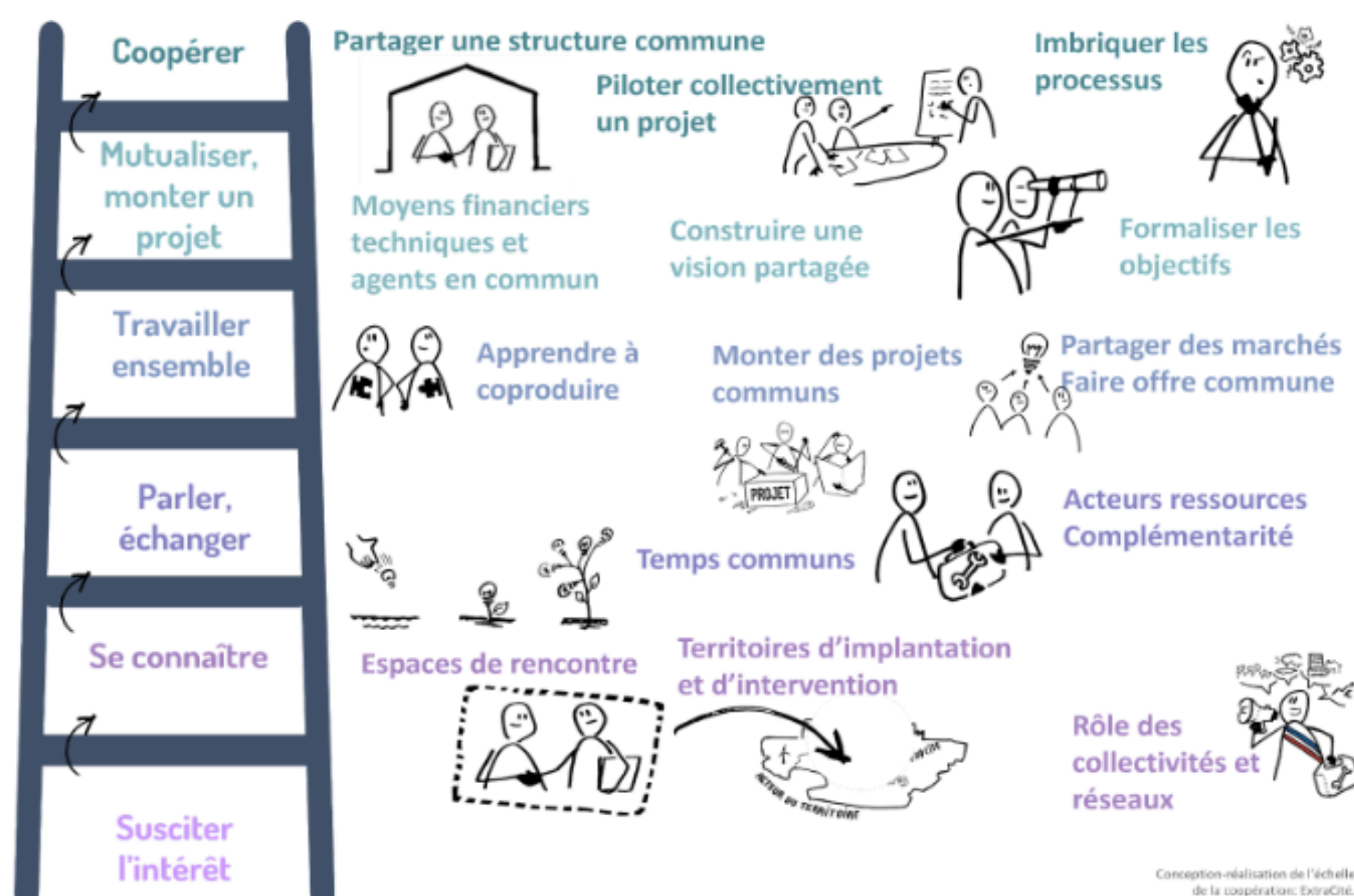
*"Pour une réelle gouvernance alimentaire, c'est à dire qui permet à chaque intervenant du système de prendre sa place, il est incontournable de proposer un processus qui permette le partage d'une vision et la co-construction d'une politique alimentaire."*

Jean-François Caron, Ex Maire de Loos-en-Gohelle, Directeur de la Fabrique des transitions.



### LA COOPÉRATION

La gouvernance territoriale alimentaire au service d'un projet de transition doit permettre aux acteurs du système alimentaire de coopérer. S'il existe de nombreux concepts derrière cette notion, nous proposons ci-dessous une approche pragmatique des barreaux à gravir pour atteindre ce stade tant convoité de coopération.



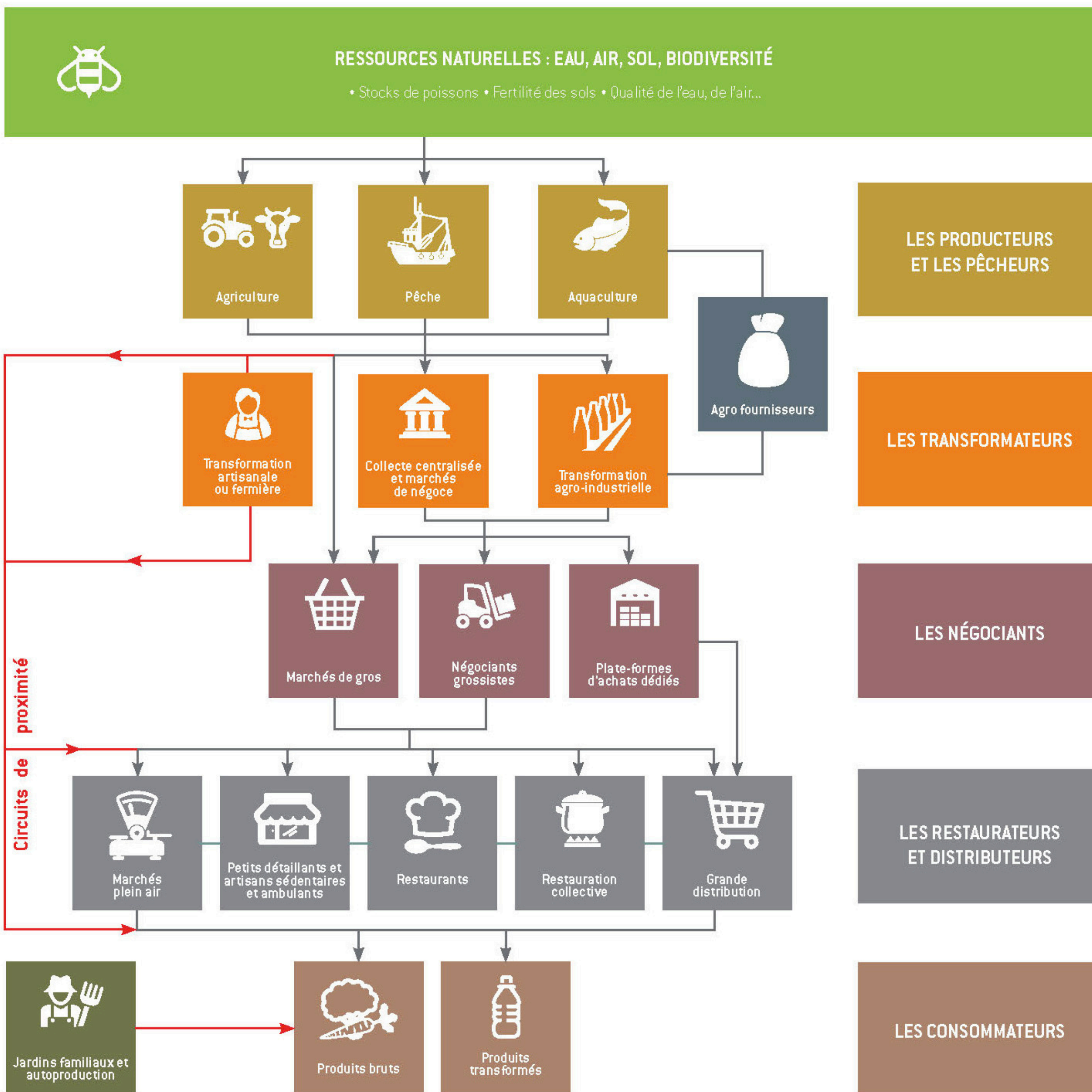


## IDÉE REÇUE : "LA GOUVERNANCE C'EST LE CONSENSUS À TOUT PRIX !"

Coopération et gouvernance partagée ne veulent pas automatiquement dire recherche du consensus à tout prix. Il ne faut surtout pas chercher à éviter les désaccords. Bien au contraire, il est très important de les identifier, de les prendre en compte et de les traiter, par exemple en organisant des débats contradictoires permettant l'expression de toutes les voix. Pour cela, il faut procéder avec méthode, fixer des règles claires et acceptées par tous en amont du débat, et désigner un animateur-modérateur aguerri afin de garantir la dimension constructive de l'exercice.

## QUI SONT LES ACTEURS EN PRÉSENCE ?

### LES ACTEURS DU SYSTÈME ALIMENTAIRE



### Ils influencent le système :



Le schéma du système alimentaire met en évidence les différents intervenants et leurs interactions. Cette infographie a été co-construite avec les parties prenantes de ce système dans le cadre de la stratégie de gouvernance alimentaire de la Région Nord-Pas de Calais. A l'époque, les constats de ce collectif étaient unanimes : "Ce système économique est cloisonné avec des tensions liées à la course aux prix bas. Tous sont figés dans leur rôle et dans l'incapacité d'innover seuls." L'une des solutions communément admises pour une transition alimentaire repose sur la nécessité d'une coopération entre professionnels de la filière.

**Les acteurs traditionnels de la sphère agricole et du système alimentaire ne doivent être mobilisés seuls.**

Des passerelles sont à créer avec notamment : les acteurs de la recherche, l'urbanisme et l'aménagement du territoire, la santé et de la nutrition, les sports et loisirs, l'accompagnement social, etc. Le point de vigilance a été soulevé de ne pas déconnecter alimentation et agriculture dans le traitement des politiques publiques.

**Le territoire a un rôle clé en tant que coordinateur de ces parties prenantes et garant des projets d'intérêt général.**

